

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 24 novembre 2014, à dix-neuf heures au Centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables. L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal à l'ensemble des membres du conseil.

Sont présents mesdames les conseillère Nicole Ste-Marie et Joane Gibeau, messieurs les conseillers Sylvain Mallette, Michel Hamelin, et Mario Parent sous la présidence de madame la mairesse Francine Daigle.

Est également présent monsieur Michel Morneau, urbaniste OUQ, directeur général et secrétaire-trésorier.

Est absent monsieur le conseiller François Thibault.

**1. Ouverture de la séance**

La séance extraordinaire est ouverte à 19h01 par madame la mairesse Francine Daigle.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

14-11-271

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'accepter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Dépôt – rapport financier mensuel au 30 septembre 2014
5. Rapport de la mairesse sur la situation financière de la municipalité
6. Entretien des stations de pompage
7. Remplacement des portes - centre municipal, 204 rue Principale
8. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

**3. Période de questions**

Aucune question

**4. Dépôt – rapport financier mensuel au 30 septembre 2014**

Le directeur général dépose le rapport financier au 30 septembre 2014. Madame la mairesse Francine Daigle commente ce rapport conséquent des engagements jusqu'à la fin de l'année 2014.

**5. Rapport de la mairesse sur la situation financière de la municipalité**

Comme prévu à l'article 955 du Code municipal du Québec, madame la mairesse Francine Daigle présente son rapport sur la situation financière de la municipalité daté du 24 novembre 2014. Celui-ci sera transmis à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité. De plus, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ est également déposée. Cette liste couvre la période allant du dépôt du précédent rapport du maire sur la situation financière de la municipalité jusqu'à aujourd'hui.

ADOPTÉ

## **6. Entretien des stations de pompage**

CONSIDÉRANT QUE l'entretien des stations de pompage n'a pas été réalisé depuis le mois de février 2013;

CONSIDÉRANT QUE selon l'avis de monsieur Sylvain Thibault, employé municipal voirie et assainissement, il y a lieu de procéder au nettoyage des postes de pompage afin d'éviter d'abimer les pompes dans les postes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier désire effectuer ces travaux en même temps que la municipalité de Sainte-Clotilde;

EN CONSÉQUENCE,

14-11-272

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le nettoyage des stations de pompage du réseau d'assainissement.

D'octroyer un contrat à fosse septique Sanibert inc. au montant de 1 006\$ plus les taxes

ADOPTÉ

## **7 Remplacement des portes - centre municipal, 204 rue Principale**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

## **8. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant complété la séance est levée à 20:05.

---

Francine Daigle, mairesse

---

Michel Morneau, urbaniste OUQ,  
Directeur général